

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté du Plan de Déplacements Urbains (PDU), du Lundi 16 septembre 2013 au Jeudi 17 octobre 2013 inclus.

Par arrêté n° 2013/07/01 en date du 9 juillet 2013, le Président du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle (SITCAT) a ordonné, dans le cadre de la révision du PDU, l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet arrêté du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Tourangelle.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Richard RATINAUD, colonel en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joël BROSSEAU, inspecteur de permis de conduire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera simultanément :

- au siège du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle ;
- dans neuf communes membres du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle : Ballan-Miré, Fondettes, Joué lès Tours, Notre Dame d'Oé, Saint-Avertin, Saint-Cyr sur Loire, Saint-Pierre-des-Corps, Tours et Vouvray.

Une présentation résumée du projet ainsi que l'avis d'enquête publique précisant les lieux de l'enquête publique avec dates et heures des permanences assurées par le commissaire-enquêteur seront disponibles dans les autres communes membres du SITCAT : Berthenay, Chambray lès Tours, Chanceaux sur Choisille, Druye, La Membrolle sur Choisille, La Riche, La Ville-aux-Dames, Luynes, Mettray, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint - Genouph, Savonnières, Vernou sur Brenne et Villandry.

Le projet sera présenté lors d'une réunion d'information et d'échange qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Tours, salle des mariages, le lundi 9 septembre à 18h30.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public dans les lieux indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés. De plus, le projet de PDU sera disponible sur le Portail Mobilité de l'agglomération tourangelle (<http://mobilite.agglo-tours.fr>).

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures indiqués ci-dessous, dans les communes ci-après désignées ainsi qu'au SITCAT :

N°	Dates et heures de permanence	Lieux de permanence	Adresse
1	lundi 16 septembre 2013 de 9h30 à 12h30	Saint-Pierre des Corps	Centre Technique Municipal - service urbanisme, 1 rue Robespierre 37700 Saint Pierre des Corps
2	Mardi 17 septembre 2013 de 14h à 17h	Notre Dame d'Oé	Mairie de Notre Dame d'Oé- 10 rue de la Mairie - 37390 Notre Dame d'Oé
3	Lundi 23 septembre 2013 de 14h30 à 17h30	Fondettes	Mairie de Fondettes - 35 rue Eugène Gouin - 37230 Fondettes
4	Mercredi 25 septembre 2013 de 9h à 12h	Ballan-Miré	Mairie de Ballan-Miré - 12 place du 11 novembre -37510 Ballan-Miré
5	Samedi 28 septembre 2013 de 9h à 12h	Joué lès Tours	Mairie de Joué lès Tours - Rue Rabelais -37300 Joué les Tours
6	Mardi 1 octobre 2013 de 14h à 17h	Saint-Cyr sur Loire	Mairie de Saint-Cyr sur Loire - Parc de la Péraudière - BP 139 37541 Saint Cyr sur Loire
7	Jeudi 3 octobre de 9h30 à 12h30	Vouvray	Mairie de Vouvray -1 rue Léon Gambetta BP 9 -37210 Vouvray
8	Samedi 05 octobre 2013 de 9h à 12h	Tours	Mairie centrale de Tours -1 à 3 rue des Minimes -37926 Tours cedex 9
9	Lundi 07 octobre 2013 de 14h à 17h	Tours Sainte-Radegonde	Mairie de Tours Sainte Radegonde - 2 place Alexandre Rousseau -37100 Tours
10	Jeudi 10 octobre 2013 de 14h à 17h	Saint-Avertin	Mairie de Saint-Avertin - 21 rue de Rochepinard -37550 Saint Avertin
11	Mardi 15 octobre 2013 de 14h à 17h	Tours	Mairie centrale de Tours -1 à 3 rue des Minimes -37926 Tours cedex 9
12	Jeudi 17 octobre de 14h à 17h	SITCAT	Siège du Sitcat - 56 ter avenue Marcel Dassault - BP 60422 - 37204 Tours cedex 3

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête disponible sur les lieux précités (voir tableau), ou les adresser par écrit, à Monsieur Richard RATINAUD, Commissaire enquêteur, aux adresses suivantes :

- Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle, Révision du PDU, 56 ter avenue Marcel Dassault – BP 60422 - 37204 Tours Cedex 3
- pdu-tours@agglo-tours.fr

Les observations envoyées par courrier et par mails seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les locaux du SITCAT, siège de l'enquête publique situé à l'adresse ci-dessus.

L'évaluation environnementale du Projet de Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle est présentée dans le rapport d'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est joint au dossier d'enquête publique.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai au siège du Sitcat pour être clos par lui.

Le commissaire-enquêteur rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera, sous la forme d'un procès-verbal de synthèse de consignation, les observations écrites et orales du public formulées dans le cadre de l'enquête publique.

Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles sur ce procès-verbal de synthèse.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront remis au Président du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle dans un délai d'un mois suivant l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public pendant un an, au SITCAT, 56 ter avenue Marcel Dassault 37000 Tours, sur le portail Mobilité de l'agglomération tourangelle (<http://mobilite.agglo-tours.fr>) et dans les mairies des vingt-cinq communes membres du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle. Une copie de ces pièces sera également adressée à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans.

Eventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, le projet de Plan de Déplacements Urbains sera ensuite soumis à l'approbation du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle, autorité compétente pour conduire la présente enquête publique et pour prendre toute décision relative à la décision d'approbation du plan de déplacements urbains de l'agglomération tourangelle.